

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 45 (1919)
Heft: 17

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'Institut de serrer dans un ordre logique les quelque douze millions de fiches bibliographiques qu'il possède actuellement.

Cette réimpression ne peut se faire que par un travail intellectuel très important qui ne peut être mené à chef sans la collaboration de toutes les personnes intéressées à une pareille œuvre. Les progrès de la science, de ses applications à la technique et à l'industrie ont été très grands depuis que les tables de classification ont paru. Il faut les étendre, y intercaler les faits nouveaux. Il est donc essentiel que tous ceux qui ont contribué à ces progrès aident à perfectionner l'instrument qui doit classer les documents (livres, brochures, articles de revues) y relatifs.

Nous pensons qu'il sera intéressant de faire connaître cette méthode de classement et de faire appel en même temps à des collaborations nombreuses. Nous ne saurions mieux faire dans ce but que de donner la parole à M. le général Sebert, directeur du Bureau bibliographique de Paris. La note qui suit est un extrait d'une conférence de M. le général Sebert à la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, à Paris.

Dans le système de classification décimale, un sujet donné est représenté par un numéro d'ordre emprunté à la numérotation décimale et qui lui est propre, de sorte qu'à chaque nombre correspond un sujet unique, et inversement chaque sujet a, pour le désigner, un seul et même numéro.

Pour former ces nombres, on a considéré l'ensemble des connaissances humaines comme constituant l'unité. On a divisé cette unité en dix parties et l'on a réparti entre les dix premières fractions décimales ainsi obtenues toutes les connaissances humaines groupées en dix classes principales, telles que Philosophie, Religion, Sciences sociales, Philologie, Sciences naturelles, Sciences appliquées, Beaux-Arts, Littérature, Histoire et Géographie. La division 0,5 par exemple, a été ainsi affectée aux sciences pures, et la division 0,6 aux Sciences appliquées.

Dans chacune de ces divisions, on a créé dix subdivisions représentant des centièmes de l'unité et on les a affectées à représenter les différentes sciences contenues respectivement dans les grandes classes précédentes.

On a ainsi, dans la division 0,5, obtenu les subdivisions :

- 0,51 Mathématiques,
- 0,52 Astronomie,
- 0,53 Physique,
- 0,54 Chimie,
- 0,55 Géologie, etc.

En divisant la fraction 0,53 en dix nouvelles parties, on a pu affecter des fractions représentant des millièmes de l'unité aux différentes branches de la physique.

C'est ainsi que l'on a créé, par exemple, les subdivisions :

- 0,534 Acoustique,
- 0,535 Optique,
- 0,536 Chaleur,
- 0,537 Electricité.

Dans l'optique, représentée par la fraction 0,535, une nouvelle division en 10 a donné des fractions comportant 4 chiffres décimaux qui correspondent par suite à des dix millièmes de l'unité et s'applique à des sujets plus étroitement délimités.

Avant d'aller plus loin, je dois dire que, dans la pratique, tous les nombres décimaux dont il s'agit sont imprimés dans les tables sous forme de nombres entiers, en supprimant, pour simplifier, le zéro et la virgule qui devraient figurer devant chacun d'eux.

En sorte que les divisions précédentes sont réellement écrites :

- 534 Acoustique,
- 535 Optique,
- 536 Chaleur,
- 537 Electricité.

En poussant plus loin encore la division, on arrive à créer les nombres suivants que l'on doit toujours considérer comme des fractions décimales, en rétablissant, par la pensée, devant chacun d'eux, le zéro et la virgule supprimés dans l'impression :

- 535,5 Polarisation,
- 535,56 Polarisation rotatoire,
- 535,567 Polarisation rotatoire magnétique.

On se rend compte, par cet exemple, du mécanisme de création d'un nombre appelé à représenter un sujet déterminé quelconque.

On voit que l'on peut toujours, en procédant à de nouveaux fractionnements, par l'addition de nouveaux chiffres à la droite, obtenir des divisions de plus en plus petites pour représenter des sujets de plus en plus étroitement limités et spécialisés.

On peut toujours aussi, par l'addition de nouveaux chiffres, créer de nouveaux embranchements, pour représenter de nouvelles branches de sciences récemment explorées, ou intercaler, dans les tables, de nouveaux sujets d'études, et cela sans rien changer aux numéros précédemment affectés aux sujets voisins.

Ces additions et intercalations sont rendues d'autant plus faciles que, dans l'établissement des tables, on a eu généralement soin de ne pas immédiatement utiliser toutes les cases obtenues en partageant en dix les subdivisions d'ordre immédiatement supérieur et de réserver notamment au moins la dixième, caractérisée par le chiffre final 9, pour représenter tous les autres sujets non spécialement dénommés, qui peuvent compléter la nomenclature établie pour l'embranchement créé.

Ces propriétés dont jouit le système de classification décimale, et qui résultent de ce que les nombres, d'apparence entière, qui figurent dans les tables représentent, en réalité, des fractions décimales de l'unité, donnent à ce système de classement une élasticité et une souplesse précieuses, qui n'existent au même degré dans aucun autre système.

Il a, en outre, l'avantage de présenter une simplicité extrême et de permettre d'utiliser de simples manœuvres pour assurer la conservation de l'ordre dans le classement des fiches lorsque une fois celles-ci ont reçu leur numérotation.

Toutes les personnes qui s'intéressent à ces questions ou qui désireraient collaborer ou s'inscrire pour la table générale qui est sous presse ou des tables spéciales de classifications peuvent s'adresser à l'office suisse de l'Institut international de bibliographie, pour adresse *ASTED*, Lausanne.

Groupe des Architectes

de la Société vaudoise et de la Section vaudoise
de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Compte rendu de l'assemblée générale annuelle.

L'assemblée générale du Groupe des Architectes a eu lieu, le 5 avril, au Buffet de la Gare à Lausanne, consécutivement à l'assemblée générale de la Société et Section vaudoise des Ingénieurs et des Architectes.

L'ordre du jour était le suivant : 1. Rapport annuel ; 2. Communications du comité ; 3. Présentation des comptes ; 4. Nominations statutaires ; 5. Propositions individuelles.

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale ayant été publié dans le *Bulletin Technique*, le président estime qu'il n'y a pas lieu d'en donner lecture.

M. Epitoux, président, donne communication du rapport annuel qu'il a été chargé de rédiger au nom du comité.

Ce rapport résume l'activité du Groupe depuis sa fondation. « Ce n'est pas, dit-il, après une année d'exercice que l'on peut juger du travail fait et apprécier les résultats acquis. » Toutefois il convient de mentionner à l'actif de notre nouvelle organisation les études faites par les commis-

sions chargées d'examiner les conséquences de la guerre pour les architectes et les conclusions qu'il en faut tirer pour l'avenir de notre profession. Ces études, si intéressantes et d'une portée si utile, ont fait l'objet de fructueuses discussions au sein du Groupe et elles ont été le point de départ d'une série de démarches entreprises par le comité dans le but de procurer du travail aux architectes si durement éprouvés par la crise de la construction. En premier lieu, il faut mentionner les démarches qui ont été faites conjointement avec le comité de la Société et Section vaudoise des Ingénieurs et des Architectes auprès de l'Etat de Vaud et de la Commune de Lausanne. Nos sollicitations ont été entendues avec beaucoup de bienveillance et les assurances les plus encourageantes nous ont été données. Une autre délégation se rendra sous peu à Berne où elle sera reçue par M. Ador, chef du Département de l'Intérieur.

D'autres démarches ont eu pour objet la mise au concours de projets de constructions. Le comité a écrit à cet effet au Bankverein et à la Société de la Maison ouvrière. Il s'est rendu auprès de la Direction d'arrondissement des C. F. F. à Lausanne et de la Direction des Douanes pour demander que ces administrations veuillent bien mettre au concours ou, tout au moins, adjuger à des architectes établis à titre privé l'étude ou l'exécution de leurs projets de constructions.

Dès le début, le Groupe a voulu marquer son existence par une manifestation d'une utilité incontestable et d'un grand intérêt artistique. Il a organisé avec la collaboration de « L'Œuvre » une Exposition d'Art funéraire qui s'ouvrira à Lausanne en automne 1919, au Parc de Mon-Repos.

Enfin, dans une de ses dernières séances le Groupe a entendu une communication des plus intéressantes sur la nouvelle Loi sur la Police des constructions qui va être soumise au Grand Conseil. Cette communication et la discussion qu'elle a provoquée ont montré que l'exercice de la profession d'architecte va être soumis à des conditions toutes nouvelles, conditions qui dépendent pour une part des architectes eux-mêmes. Il convient que le Groupe se préoccupe de cette question pour l'étude de laquelle une commission spéciale a déjà été élue.

En terminant, le président adresse un appel à la collaboration de tous les membres du Groupe. Le comité se sent souvent trop isolé dans sa tâche. « Un comité ne peut pas tout, dit-il, il n'est que l'expression du groupement qu'il représente. » Il faut que ce groupement lui prête activement et constamment son appui.

Les comptes du Groupe n'ont pu être établis encore que très sommairement. M. Brazzola, caissier de la Société et Section vaudoise qui a bien voulu se charger par surcroît de la caisse du Groupe présentera à une prochaine séance un état plus complet de nos finances.

On peut cependant juger que cet état est tout à fait rassurant et, sur la proposition du président, le Groupe décide d'allouer une subvention de Fr. 100.— à l'organisation de l'Exposition d'Art funéraire.

On passe aux nominations statutaires. Le président demande au Groupe de faire des propositions pour l'élection du nouveau comité. Sans discussion et à l'unanimité, le comité actuellement en charge et composé de MM. G. Epitiaux, président, F. Gilliard, secrétaire, H. Meyer, H. Verrey, L^s Villard père, est réélu.

Au cours de l'assemblée de la Société et Section vaudoise qui a précédé celle du Groupe, une communication des plus importantes a été faite par M. Devey, ingénieur, sur un arrêté qui sera promulgué prochainement par le Conseil fédéral et qui aura pour effet d'apporter l'appui direct de la

Confédération aux architectes et à toutes les corporations intéressées à la construction. Cette communication ayant été faite à titre officieux, il n'est pas possible d'entrer dans de plus amples détails pour le moment.

Le Groupe ne peut que prendre acte avec reconnaissance de la décision si opportune du Conseil fédéral.

Le président propose d'élire une commission qui soit prête à étudier cette question. Après discussion, le Groupe décide de charger le comité de cette mission.

Le Groupe entend encore M. Taillens qui rend compte de la démarche qu'il a faite, de sa propre initiative, au sein de la Commission fédérale des Beaux-Arts, pour demander que nos autorités se préoccupent de la situation précaire des architectes. Il a préparé ainsi les voies pour la délégation de la Société et Section vaudoise des Ingénieurs et des Architectes qui se rendra prochainement à Berne.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole pour des propositions individuelles, la deuxième assemblée générale du Groupe est déclarée close par le président.

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Communiqués.

La G. e. P. ayant fixé la célébration du cinquantième anniversaire de sa fondation au 16 et 17 août, à Lucerne, le C. G. de la S. I. A. ajourne au printemps prochain l'assemblée générale de la Société qui devait se réunir cette année.

Le C. G. a pris acte avec regret de la démission de M. Fulpius de président de la commission des *normes* et des *concours*, à la suite de son élection au Conseil administratif de Genève. Il a été remplacé par M. Widmer, membre du Comité central.

On sait que le Secrétariat livre les imprimés édités par la Société aux membres et aux étrangers. Les premiers bénéficient d'un rabais de 20%. Les livraisons sont effectuées contre remboursement, en vue de simplifier les opérations comptables.

A chaque envoi est joint une liste des imprimés et un bulletin de commande. On peut aussi commander par carte ou par téléphone. On est prié de n'indiquer que le numéro des imprimés commandés, à l'exclusion de l'ancienne désignation alphabétique.

Les acheteurs qui ignorent ces numéros spécifieront ce qu'ils désirent et ne se contenteront pas de désignations générales et ambiguës, telles que « contrat », « principes », etc.

BIBLIOGRAPHIE

Le système Taylor (Scientific Management), par C. Bertrand Thompson, ingénieur-conseil du Ministère de l'armement, ancien maître de conférences à l'Université de Harvard. Préface de M. Alexandre Millerand, député, ancien ministre. Un volume in-16 avec 8 illustrations hors texte : 3 fr. Payot & Cie, 106, Boul. St-Germain, Paris.

Les problèmes de la vie industrielle se rattachent à la solution des questions générales suivantes :

- 1° Fournir à chacun les moyens d'assurer son existence ;
- 2° Produire le maximum de richesse raisonnable avec une dépense minima pour la collectivité ;